

40 ans

Planification Coopération Concertation



**MRC de
Rivière-du-Loup**



Mot du préfet

À titre de 5^e préfet de l'histoire de la MRC de Rivière-du-Loup, je suis très fier du chemin parcouru par notre organisation au cours de ces 40 dernières années. Je tiens à souligner le travail des élus, présents et passés, et des employés qui tous, chacun à leur façon, ont contribué à faire de la MRC ce qu'elle est aujourd'hui : une organisation dynamique, innovante et rassembleuse. Au fil des ans, de nouvelles compétences et responsabilités se sont ajoutées à la compétence d'origine en aménagement du territoire, si bien qu'aujourd'hui la MRC est devenue un acteur incontournable dans le développement économique, social, culturel et environnemental du territoire. Souligner 40 ans d'existence, c'est une occasion de présenter les services offerts aux municipalités et aux citoyens, en plus des réalisations des quatre dernières décennies. Si le passé est garant de l'avenir, on peut déjà percevoir un futur rempli de projets porteurs et d'occasions de coopérer entre municipalités.

Michel Gosselin

Mot du directeur général

J'ai été initialement attiré vers la MRC de Rivière-du-Loup, influencé par ma perception qu'elle se distinguait au plan national par son grand leadership, sa capacité d'innovation et la place qu'elle accorde à la coopération et à la complémentarité intermunicipale. En me joignant à l'équipe de cette organisation, j'ai pu rapidement constater et confirmer l'exactitude de cette perception grandement positive de la MRC de Rivière-du-Loup. Depuis cinq ans, j'ai le privilège de diriger cette organisation, notamment en assurant le pont entre le volet politique et administratif et en orchestrant une équipe pluridisciplinaire talentueuse, compétente, motivée et ayant à cœur le développement et la vitalité de notre territoire.

Dans un écosystème d'aménagement et de développement de son territoire, la MRC est aujourd'hui bien positionnée, portée par quatre grandes forces :

- la qualité de ses ressources humaines;
- la vision rassembleuse d'élus;
- les valeurs de l'organisation;
- la grande cohésion, la complémentarité, l'entraide et le soutien, collectivement construits, entre la MRC et les municipalités locales.

C'est avec efficience et succès que la MRC assume le développement des compétences acquises et anticipe les défis à venir.

Le présent document, réalisé dans le cadre des 40 ans de la MRC, présente un bref historique de son évolution. Il présente aussi nos compétences, nos services ainsi que diverses réalisations, tant en lien avec nos compétences législatives dévolues au cours des années et continuellement en croissance, qu'en lien avec notre rôle de planification territoriale, de concertation et de coopération intermunicipale. Bonne lecture!



Jean Vézina



La MRC au fil du temps

En 1982, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet la création des toutes premières MRC. L'objectif est alors de doter les régions de nouvelles structures administratives, en remplacement des corporations de comtés, premières institutions municipales au Québec dont l'origine remonte à 1855. C'est dès l'arrivée de la Loi en 1982 que la MRC de Rivière-du-Loup est officiellement constituée, assurant alors principalement la responsabilité de l'aménagement du territoire.

Situé au cœur du Bas-Saint-Laurent et réparti sur une superficie de 1 267,45 kilomètres carrés, le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, c'est :

- 11 municipalités rurales (16 en 1982)
- 2 villes, dont une ville-centre
- la présence du fleuve, d'une île habitée, de rivières, de lacs, de champs et de forêts qui façonnent le paysage

La planification de l'aménagement du territoire constitue la toute première fonction dévolue aux MRC, c'est la raison pour laquelle la MRC de Rivière-du-Loup dispose d'un schéma d'aménagement et de développement, qu'elle se doit de réviser périodiquement. Mais au-delà de l'aménagement, au fil des ans, la MRC a été appelée à contribuer au développement local, social, rural et culturel de son

territoire, à la sécurité incendie et à l'évaluation foncière, pour ne nommer que ces ajouts.

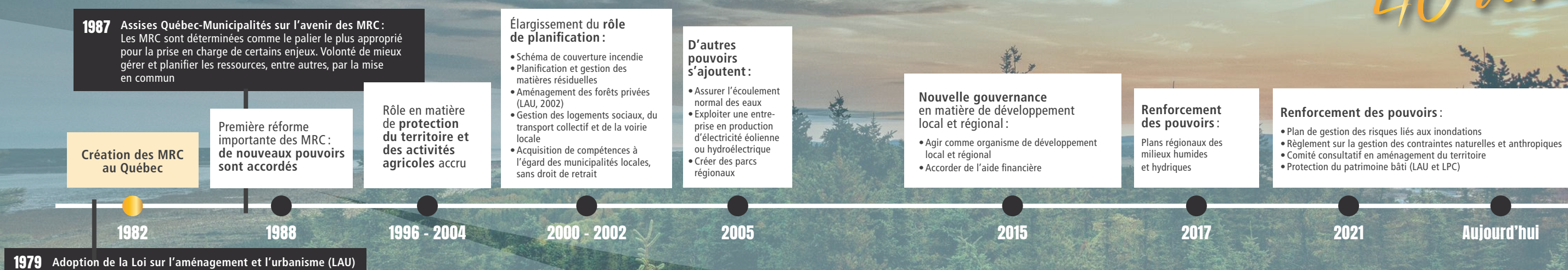
À sa tête se trouve le conseil de la MRC, composé de 13 conseillers de comté, qui prend les orientations politiques dont la mise en œuvre est confiée à une équipe d'une trentaine d'employés.

La MRC déploie une multitude de services auprès des municipalités et des citoyens. Aujourd'hui, c'est plus d'une dizaine de compétences et responsabilités qui lui sont confiées.

Depuis sa création, la MRC de Rivière-du-Loup a parcouru beaucoup de chemin... Aujourd'hui, elle est une organisation supralocale reconnue pour son rôle de leader et sa capacité d'innovation, notamment par sa participation au premier parc éolien communautaire égalitaire au Québec et la mise en place de la biométhanisation.

En plus de ses diverses compétences, la MRC joue un rôle important dans la coopération entre les municipalités. Elle concerte et rassemble les intervenants de son territoire et facilite la coordination d'actions intermunicipales.

40 ans!



Compétences et services

Depuis sa création, la MRC de Rivière-du-Loup assume le leadership dans l'aménagement et le développement de son territoire. Au fil des ans, de nouvelles compétences et responsabilités, de nature obligatoire ou facultative, lui ont été confiées, si bien que son expertise ne cesse de s'élargir et lui permet de faire face aux enjeux territoriaux.

Aménagement du territoire

- Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé
- Planification et réglementation régionale
- Inspection municipale
- Service-conseil en urbanisme
- Gestion des terres publiques intramunicipales déléguées
- Gestion pour favoriser le libre écoulement des eaux
- Délégation de gestion sur les terres publiques

Développement économique

- Délégation de compétences au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD)

Évaluation foncière municipale

- Rôle d'organisme municipal responsable de l'évaluation

Gestion de programmes et d'infrastructures

- Gestion du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis
- Mise en place du parc côtier Kiskotuk

Gestion des matières résiduelles

- Mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles
- Contribution à la mise sur pied d'une usine de biométhanisation
- Gestion des écocentres territoriaux

Mesures de fiscalité municipale et d'aide financière

- Programme RénoRégion (PRR)
- Programme d'adaptation de domicile
- Programme d'aide à la restauration patrimoniale territoriale
- Fonds d'initiatives culturelles
- Fonds de soutien au rayonnement des régions/projets territoriaux (Volet 1)
- Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (Volet 2)
- Fonds éolien Viger-Denonville
- Fonds éolien Nicolas-Riou et Roncevaux
- Fonds de redevances sur l'exploitation des carrières et des sablières
- Fonds innovation : Signature énergie renouvelable
- Ententes d'équipements à caractère supralocal

Sécurité publique

- Planification de la sécurité et prévention en matière d'incendie
- Gestion d'un réseau de télécommunications d'urgence
- Déploiement du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
- Gestionnaire des formations des pompiers
- Gestion d'une entente de services avec la Sûreté du Québec
- Gestion des constats d'infraction des municipalités rurales déléguée à la Ville de Rivière-du-Loup

Développement culturel

- Mise en œuvre de la politique culturelle
- Gestion d'une entente de développement culturel
- Promotion des artistes et artisans d'ici

Développement rural

- Déploiement d'agents de développement rural pour soutenir le développement de projets
- Mobilisation, concertation et soutien aux communautés rurales

Développement social

- Fiduciaire de la démarche COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé)
- Mise en œuvre d'un plan d'action en immigration
- Soutien à la mise en œuvre des plans locaux et de la Politique territoriale Familles et Aînés
- Soutien aux Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale

Développement agricole

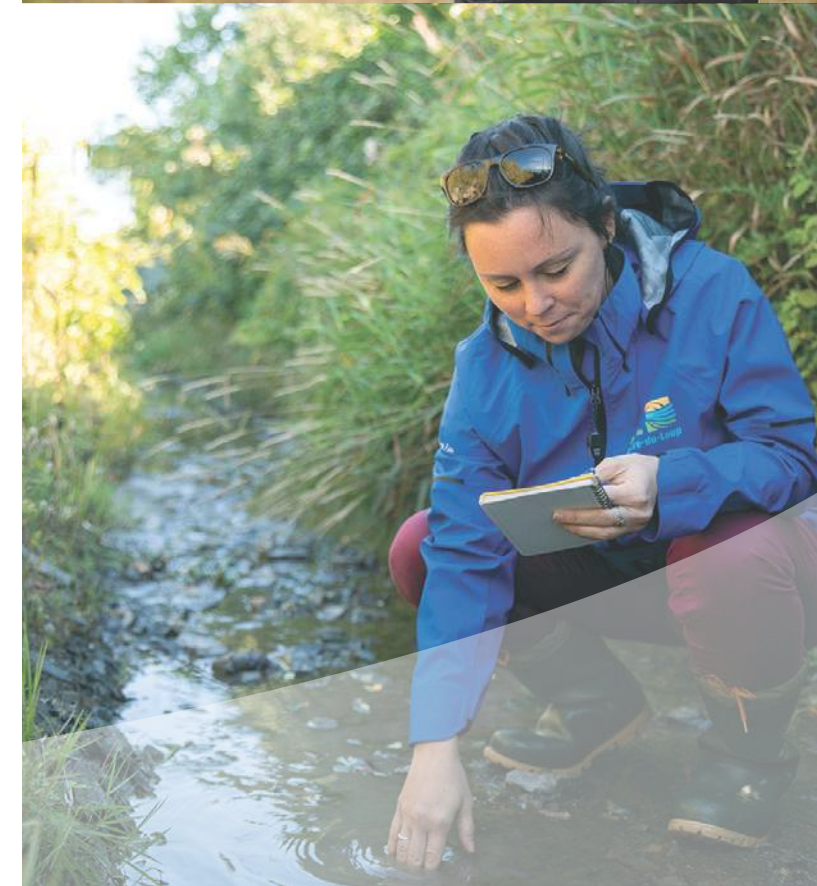
- Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Production d'énergie renouvelable

- Partenaire égalitaire du Parc éolien communautaire Viger-Denonville
- Partenaire et actionnaire des parcs éoliens communautaires Nicolas-Riou, Roncevaux et Dune-du-Nord 1
- Promoteur de l'implantation d'une usine de biométhanisation à Cacouna, dans laquelle la MRC est actionnaire par le biais d'une société d'économie mixte et d'énergie renouvelable, la SÉMER

Transport adapté et collectif

- Délégation de compétences à l'organisme Transport Vas-y



Nos conseillères et conseillers de comté

Un territoire de 1267,45 km²
Gentilé : Louperivien(ne)
Population totale : 35 338

Charlevoix

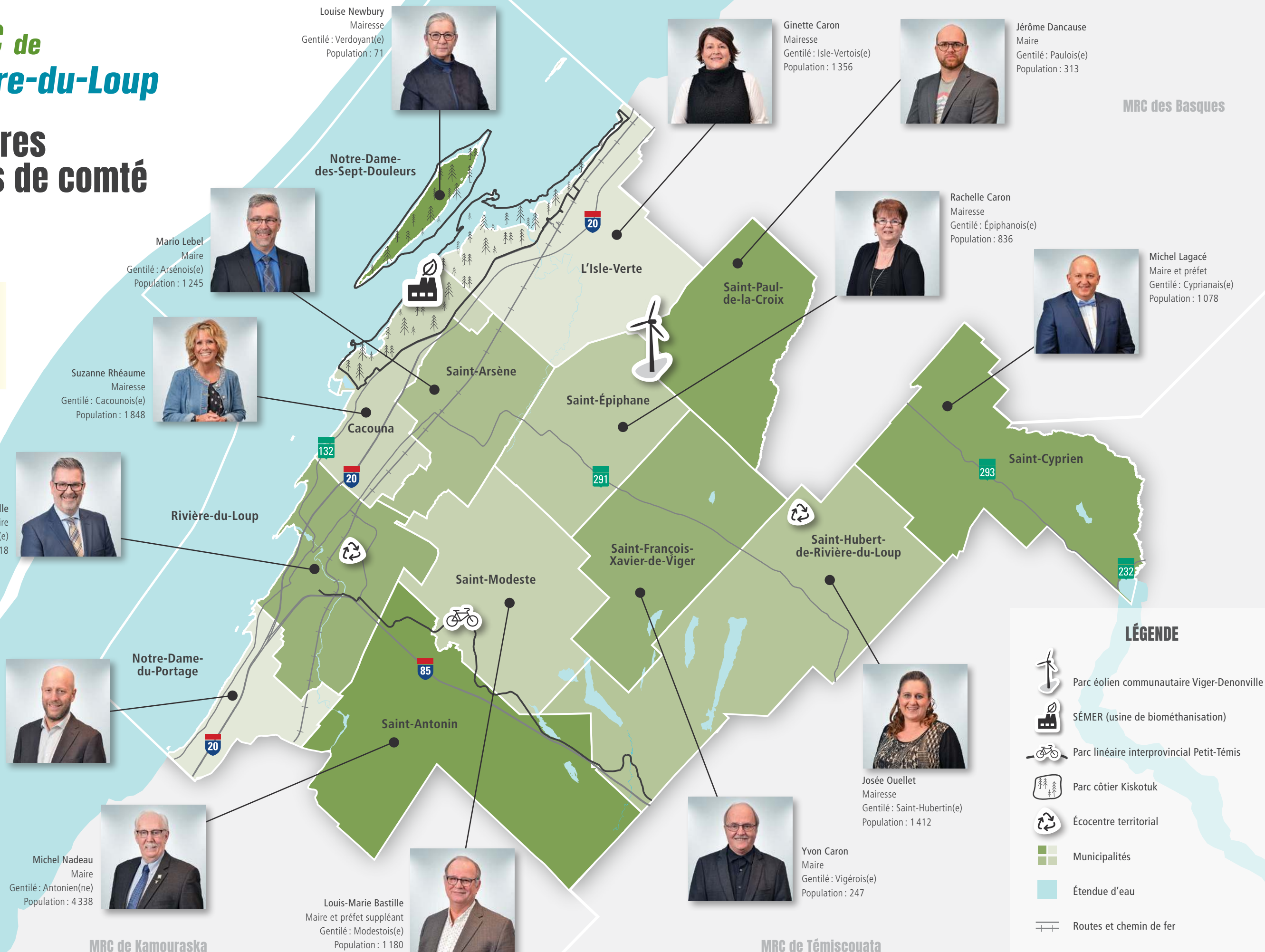
Fleuve Saint-Laurent

Source : recensement 2021, Statistique Canada

MRC de Kamouraska

MRC de Témiscouata

MRC des Basques



LÉGENDE

-  Parc éolien communautaire Viger-Denonville
-  SÉMER (usine de biométhanisation)
-  Parc linéaire interprovincial Petit-Témis
-  Parc côtier Kiskotuk
-  Écocentre territorial
-  Municipalités
-  Étendue d'eau
-  Routes et chemin de fer

Réalisations dans les domaines de...

*Planification, concertation,
coordination, coopération*

La planification

La MRC développe et insuffle une vision à l'échelle de son territoire, et ce, dans divers domaines.

Créée à l'origine pour développer une planification harmonieuse de son territoire, la MRC assure le déploiement de son **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**.

À cette planification cadre se sont ajoutés d'autres travaux de planification territoriale, issus de démarches concertées, dont notamment :

- Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Politique territoriale Familles et Aînés (PFM-MADA)
- Politique culturelle
- Plan pour favoriser l'accueil, l'inclusion et la pleine participation des personnes immigrantes
- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
- Vision stratégique 2031

Toujours en évolution et proactive, la MRC développe et assure la mise en œuvre et la mise à jour de ses diverses planifications.

À venir :

Plusieurs autres plans et politiques verront le jour prochainement :

- Plan régional des milieux humides et hydriques
- Plan d'intervention en infrastructures routières locales
- Plan de sécurité routière
- Politique en développement social

La coopération intermunicipale

Dans le respect de l'autonomie de chacune des municipalités, la MRC travaille activement à la mise en place et à la gestion de plusieurs ententes intermunicipales :

- Entente en inspection municipale
- Entente soutenant des équipements supralocaux
- Entente en prévention incendie
- Entente en développement rural
- Entente pour le soutien à la mise en œuvre des politiques familles et aînés
- Entente pour un réseau régional de télécommunications d'urgence
- Entente pour la mise sur pied de la régie du parc technologique

À venir :

Toujours dans un souhait de favoriser la coopération, la complémentarité et l'efficacité, la MRC est actuellement en démarche pour réaliser un diagnostic qui permettra d'identifier, pour l'avenir, d'autres opportunités de collaborations intermunicipales. Déploiement des infrastructures du futur parc industriel territorial technologique.

La mise en valeur du territoire

PARC CÔTIER KISKOTUK

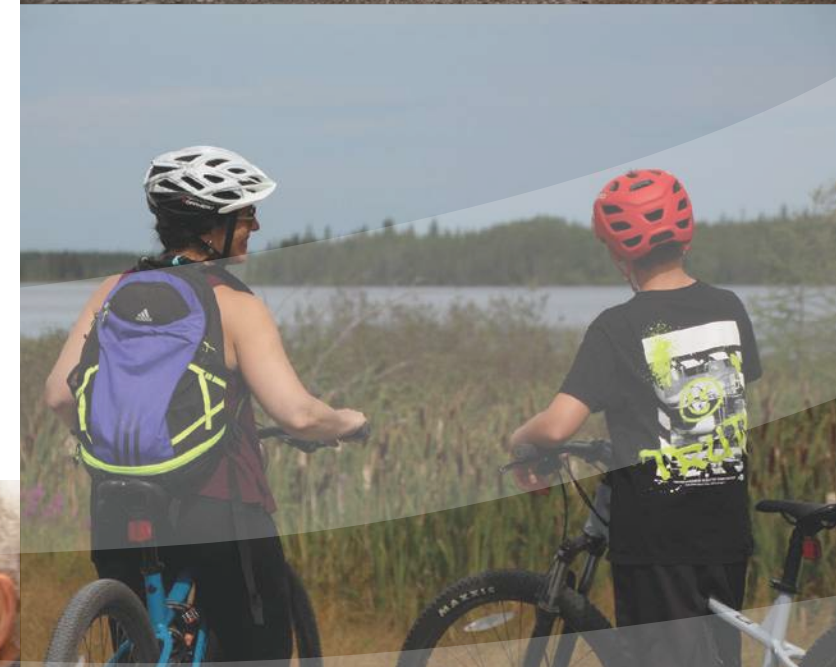
Inauguré en 2012, le parc côtier Kiskotuk est une initiative conjointe de la MRC et de différents partenaires, dans un objectif de mise en valeur du corridor côtier des municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

- Plus de 50 km de côtes
- 11 km de sentiers pédestres
- 40 km de pistes cyclables
- 7 secteurs de découverte
- Hébergement rustique et pavillon d'accueil

PARC LINÉAIRE INTERPROVINCIAL PETIT-TÉMIS

Constitué en parc régional en 1998 par la MRC de Rivière-du-Loup, le sentier pédestre et cyclable « Petit-Témis » est une importante infrastructure touristique et de loisir qui relie deux provinces et deux MRC.

- 134 km de sentiers
- 31 km sur le territoire de notre MRC



L'énergie renouvelable et l'innovation

PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE

Précurseur, la MRC de Rivière-du-Loup devient, en 2013, la première MRC à détenir 50 % d'un parc éolien, faisant du Parc éolien communautaire Viger-Denonville le tout premier parc éolien communautaire égalitaire au Québec.

La MRC partage cette grande fierté avec son partenaire privé, Innergex.

- 12 éoliennes implantées à Saint-Paul-de-la-Croix et à Saint-Épiphanie
- Puissance totale de 24,6 MW
- Prix Leadership municipal remporté par la MRC en 2014 pour cette réalisation

En plus des bénéfices générés par le parc et distribués aux municipalités actionnaires, la MRC gère un fonds éolien qui soutient des organismes qui œuvrent auprès de personnes vivant en contexte de vulnérabilité, ainsi que des projets à portée intermunicipale et territoriale. Depuis 2011, plus de 2,3 millions de dollars ont été versés à 84 organismes du territoire.

ÉCOCENTRES

La MRC a contribué à la mise en place de deux écocentres : un à Rivière-du-Loup en 2007 et l'autre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup en 2010.

- Les matières récupérées sont destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou sont éliminées de manière sécuritaire.

À venir :

Mise en place d'un nouvel écocentre territorial ouvert à l'année qui se distinguera de l'ancien écocentre par la modernisation, l'optimisation et l'élargissement des services offerts.

USINE DE BIOMÉTHANISATION SÉMER

Soucieuse de répondre aux exigences gouvernementales et désireuse de réduire l'enfouissement des déchets, la MRC crée, avec divers partenaires, une société d'économie mixte par laquelle elle implante, en 2015, une technologie de valorisation des matières résiduelles organiques par biométhanisation. Elle collabore aussi à la mise en place des collectes municipales à trois voies.

Bien qu'il reste encore certaines étapes à franchir, l'usine de la SÉMER a permis de traiter, depuis 2015, 85 000 tonnes de matières organiques, ce qui a permis d'éviter la production annuelle de 2 500 tonnes de GES, soit l'équivalent du retrait de 625 autos du réseau routier. Grâce à la mise en place de la biométhanisation, la MRC est devenue l'une des premières MRC à implanter une collecte à 3 voies, à produire un digestat de qualité et à valoriser les gaz émis par les matières organiques traitées à l'usine.

La réalisation de la phase de production de gaz naturel liquéfié renouvelable contribuera à augmenter l'évitement d'un plus grand tonnage de GES, soit 19 000 tonnes annuellement représentant le retrait de 4 750 autos du réseau routier.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL TERRITORIAL TECHNOLOGIQUE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le 19 février 2022, une étape importante pour la concrétisation du futur parc industriel territorial technologique a été franchie par la mise sur pied de la Régie intermunicipale du parc industriel territorial technologique de la MRC de Rivière-du-Loup. Composée de 11 municipalités de la MRC, la Régie assurera la gestion du parc.

À venir :

Futur parc industriel territorial technologique

Le futur parc industriel territorial technologique, qui prendra place sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup, permettra l'établissement d'entreprises hautement technologiques assurant le rayonnement d'une région entière. La création de ce parc implique des investissements majeurs et vise à :

- Diversifier les secteurs d'activité du territoire qui sont actuellement davantage traditionnels.
- Diversifier les types d'emploi et permettre un rehaussement du salaire moyen par la création de postes davantage spécialisés en innovation.
- Favoriser la croissance du secteur agroenvironnemental et manufacturier en intégrant davantage l'innovation au sein de ces entreprises.
- Rendre disponible des ressources spécialisées de haut niveau pour les entreprises de la région.
- Créer un milieu propice au développement de solutions vertes pour l'environnement et de technologies durables afin de diminuer les impacts des changements climatiques.



Une équipe



dévouée
à notre territoire

Crédits photo : Joan Sullivan, Nicolas Gagnon,
Patric Nadeau et Samuel Brassard

